

**Conseil Municipal du jeudi 28 juin 2018**

**Points A,B et C**

**Intervention de Romain Zavallone, au nom du groupe EELV**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

Merci à notre collègue Mehdy Belabbas pour les présentations du compte administratif 2017 ainsi que du contrat avec l’Etat, qui soulignent bien les problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

Le compte-administratif 2017 souligne une nouvelle fois le sérieux de notre gestion, dans un contexte général de baisse des financements de l’Etat depuis au moins 2011.

Cette radiographie de nos dépenses et recettes démontrent l’ampleur des efforts que nous avons entrepris depuis ces dernières années, afin de maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Reconduction, rationalisation spatiale, évolution des organisations de travail et économies de tous ordres permettent cette stabilité dans l’évolution de nos comptes.

Il est certain que le contexte national nous amènera à accentuer davantage les mesures structurelles que nous conduisons dans le cadre de ce mandat.

Hélas, il semble hélas que cela ne suffise jamais pour l’Etat et que l’exercice budgétaire s’apparente d’année en année en véritable rocher de Sisyphe.

Le contrat sur lequel nous devons nous prononcer ce soir en est la parfaite illustration.

Cette jauge limitative ne prend absolument pas en compte la croissance naturelle des besoins de notre Ville du fait de son développement, ni la dynamique des recettes clairement en notre faveur - comme l’a expliqué Mehdy dans sa présentation du compte administratif 2017 - alors que les collectivités sont par ailleurs soumises à la règle d’or quant à leur gestion !

Mes cher.es collègues ne nous y trompons pas, ce contrat s’inscrit dans une offensive généralisée menée par l’Etat, dans le but de grignoter toujours plus les libertés communales.

En effet, que reste-t-il des principes constitutionnels de décentralisation et de libre administration des collectivités territoriales, avec :

* La mise en place de mastodontes technocratiques comme la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, générant un transfert de nombreuses compétences ;
* La suppression quasi-totale de la Taxe d’Habitation, qui restreint de façon fondamentale notre autonomie financière.
* La mise en œuvre d’une jauge limitative de nos dépenses de fonctionnement, dernière lubie d’un gouvernement jamais avare en attaque contre notre modèle social, pilier de notre pacte républicain.

Dans cette perspective, il est certain que le caractère arbitraire de ce contrat ne rend pas justice aux efforts que nous avons produits depuis ces dernières et que nous approfondissons à chaque budget.

Si nous pouvons véritablement parler d’un contrat ! Vous signez, on vous rackette, pardon on vous ponctionne 75% du dépassement constaté. Vous ne signez pas, on vous prend tout !

Quelle étrange conception de la notion de contrat…

Profondément attaché.es à la démocratie locale, nous ne pouvons accepter un mécanisme qui nous spolie purement et simplement, sans aucune négociation.

Dans cette perspective, nous devons pouvoir faire accepter notre demande de modulation du critère lié au nombre de logements et obtenir les 0,15% supplémentaires.

/ nous ne voterons pas la présente délibération.

Je vous remercie.